



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Procurations
20	18	1

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstentions : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Niort

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Mme BEAU Marie-Noëlle. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 23/01/2026.

Présents : Mmes BEAU, CHOUETTE, MAXIMIN, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, BRILLANCEAU
Mrs GUICHET, MAHU, DIEUMEGARD, BILLY, DAUBIGNÉ, MORIT, CHARGELEGUE, LACAILLE, BILLON, LACOSTE, BALESTRA

Excusée : Mme BROSSEAU

Excusée ayant donné procuration : Mme BONNET à Mme CHOUETTE

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme CHOUETTE

D.4366 – Aménagement d'une halte vélo : adoption de la convention relative à l'installation d'une halte vélo sur notre commune, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et validation du plan de financement

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) a aménagé en 2006 le Thouet à vélo sur 130 km en Deux-Sèvres, devenu pour une centaine de kms un tronçon de la Vélo Francette (de Saint-Martin-de-Sanzay à Parthenay).

Les itinéraires de la Vallée du Thouet sont référencés au :

- Schéma départemental cyclable, et pour une majeure partie (entre Saint-Martin de-Sanzay et Parthenay) ;
- Schéma régional et national, s'agissant de la Vélo Francette, véloroute nationale, reliant Ouistreham à La Rochelle.

Suite à un appel à projets à l'initiative du SMVT auprès des communes, la commune de Châtillon sur Thouet a été retenue.

Le SMVT a aujourd'hui pour projet, en concertation avec les communes concernées, d'aménager des haltes vélo sur l'itinéraire (halte vélo couverte, avec table de pique-nique, arceaux vélo, panneaux RIS..).

En effet, une étude, réalisée il y a deux ans, pointe la nécessité de renforcer les services sur l'itinéraire en proposant des équipements plus récents (les aménagements initiaux ayant 15 ans).

Le SMVT propose d'équiper la commune d'une halte couverte en bois (essence locale) comprenant une table de pique-nique PMR, des arceaux vélo, une assise (un banc, un panneau RIS, complétée pour certains d'équipements selon les attentes et les besoins : box vélo, borne auto-réparation).

Le SMVT envisage une commande groupée (pour le compte des communes) avec une mise en œuvre sur 2 ans : 2025 et 2026. Ces haltes sont de nouvelles implantations qui viennent renforcer aussi des aires existantes. Elles seront établies selon un même modèle, pour garder une continuité identitaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-079-217900802-20260128-D4366-DE

Ce modèle de halte est à affiner, notamment compte tenu des prescriptions d'urbanisme. Sont privilégiés les projets situés à proximité immédiate de sanitaires et points d'eau. L'ensemble des services permettant une qualité optimum (aires de services). Elles répondent donc au cahier des charges Vélo et territoires.

BUDGET PRÉVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		Subventions LEADER et communes (80%HT)	23 846
LHOUMOIS		LEADER GATINE	20 846
Halte couverte	7 600	LHOUMOIS	1 000
Maçonnerie	1 836	CHATILLON / THOUET	1 000
POUGNE-HERISSON		POUGNE-HERISSON	1 000
Halte couverte	7 600		
Maçonnerie	1 836		
CHATILLON / THOUET			
Halte couverte	7 600		
Maçonnerie	1 836		
TOTAL HALTES HT	28 308	SMVT	11 923
SIGNALTIQUE ET RIS POUR LES 3 SITES	1 500		
TOTAL HT	29 808		29 808
TOTAL TTC	35 770		35 770

Coût pour la commune de Châtillon sur Thouet : **1 000 €.**

Madame le Maire donne lecture du projet de convention avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet relative à la création d'une halte vélo en Vallée du Thouet « commande groupée dans le cadre de la valorisation des itinéraires vélo du Thouet à vélo et de vélo Francette pour les communes de Lhoumois, Châtillon sur Thouet et Pougne-Hérisson ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **VALIDER** le projet tel qu'il vient d'être décrit et la convention qui s'y rapporte ;
- ✓ **VALIDER** le plan de financement présenté et le versement de la somme de 1 000 € au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet pour le financement d'une Halte Vélo sur le territoire de la commune de Châtillon sur Thouet ;
- ✓ **AUTORISER** Madame le Maire ou un adjoint à signer la convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours ; mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/01/2026

Le Maire,
Mme BEAU Marie-Noëlle

La secrétaire de séance,
Mme CHOUETTE Laëtitia

